



Principales décisions du Conseil communal du 20 novembre 2018

Affaires générales

- Le conseil communal a approuvé les points inscrits à l'ordre du jour des intercommunales suivantes auxquelles la Ville est associée : Orès Assets, In BW, IPFBW, IMIO, Bataille de Waterloo 1815. En ce qui concerne l'ISBW, le conseil communal n'a pas pris de décision et laisse ses 5 délégués se prononcer en assemblée générale.
- Le conseil communal a approuvé la dernière modification budgétaire du CPAS et le budget 2019 du CPAS. La dotation communale au CPAS s'élève à 1.453.510,00 €.
- Le conseil communal a approuvé les termes d'un appel à candidatures pour un emploi de directeur/directrice d'une école fondamentale, dans un remplacement de plus de 15 semaines. L'appel est fait aux candidats internes et externes.
- Le conseil communal a autorisé un supplément de dépense sans crédit budgétaire de 700 € pour des frais divers dans le cadre de Genappe perd la boule.

Finances

- Le conseil communal a approuvé le budget 2019 de la Fabrique d'église de Ways : après rectifications, le budget indique des recettes et des dépenses pour 15.180 €. La part communale est de 3.338,12 €.
- Le conseil communal a approuvé le budget 2019 de la Fabrique d'église de Vieux-Genappe : le budget indique des recettes et des dépenses pour 33.870,58 €. La part communale est de 13.070 61 €.
- Le conseil communal a approuvé un règlement-redevance pour les changements de prénoms. Le montant réclamé est de 490 €.

Travaux

- Le Conseil a approuvé le cahier des charges pour le marché de travaux de construction d'une voie verte : liaison entre Pavé St Joseph et rue du Presbytère. Le montant estimé s'élève à 60.264,05 €, 21% TVA comprise.
- Le Conseil a approuvé le cahier des charges du marché - Réfection d'ouvrages d'art sur l'entité de Genappe". Le montant estimé s'élève à 99.683,73 €, 21% TVA comprise.

Urbanisme

- Le conseil communal a approuvé des conventions par lesquelles la Ville va recevoir des subsides de la Région Wallonne pour l'acquisition de différents biens situés dans l'ilôt Mintens. Ces subsides portent sur des acquisitions déjà faites par la Ville et permettront l'acquisition de garages et du bâtiment de l'église évangélique. Le total des subventions s'élève à 1.160.000 €. Ces acquisitions permettront de mener une opération de revitalisation urbaine dans les rues de Charleroi et Mintens.
- Le conseil communal a attribué le marché de service visant à la désignation d'un auteur de projet pour la réalisation de l'étude de base conduisant à la reconnaissance d'une nouvelle opération de rénovation urbaine portant sur le centre de Genappe. C'est le bureau XMU qui a été désigné pour un montant de 84.300 € TVAC.

Agriculture

- Sur proposition du groupe ECOLO, le Conseil communal s'est prononcé sur les différentes études en cours relatives à la qualité de l'air dans nos écoles. Les mesures prises après les analyses effectuées par le SAMI seront présentées au conseil communal, des analyses supplémentaires seront demandées au SAMI dans les écoles et les crèches. Les études sur les pesticides seront présentées dès que les résultats officiels auront été communiqués. La commission agriculture proposera les mesures à prendre pour encadrer et limiter l'utilisation des pesticides aux alentours des écoles et crèches.